

Association Union Départementale des Associations familiales d'Eure et Loir

Siège social : 1 avenue Joseph Pichard
28000 CHARTRES

R.C.S. : CHARTRES 775 104 151

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2024

2 Rue Henri Poincaré
28000 CHARTRES

Tél : 02.37.90.80.00
Email : lecoudray@fiteco.com

À l'Assemblée Générale de l'association **Union Départementale des Associations familiales d'Eure et Loir**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **Union Départementale des Associations familiales d'Eure et Loir** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en

France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

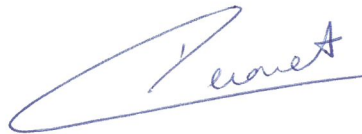
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Chartres, le 22 mai 2025

FITECO,
Commissaire aux Comptes



Elisabeth DEROUET
Associée

COMPTES ANNUELS

ANNEXÉS



ACTIF	2024			2023	Δ N/N-1
	Brut	Amortissements et provisions	Net		
Actifs immobilisés					
<i>Immobilisations corporelles</i>					
Terrain -----	170 885,52		170 885,52	20 885,52	718%
Constructions -----	2 920 723,68	1 028 154,52	1 892 569,16	226 109,51	737%
Installations, agencement et aménagement -----	2 102 649,12	303 821,94	1 798 827,18	22 188,52	8007%
Matériel informatique -----	221 487,26	164 081,42	57 405,84	89 675,84	-36%
Mobilier et matériel de bureau -----	219 805,36	54 875,31	164 930,05	32 730,67	404%
Immobilisations en cours de construction - PICHARD -----			0,00	2 126 089,29	-100%
<i>Immobilisations financières</i>					
Prêts et participations -----	10 681,72		10 681,72	14 043,72	-24%
TOTAL I	5 646 232,66	1 550 933,19	4 095 299,47	2 531 723,07	61,8%
Actif circulant					
<i>Créances</i>					
Usagers et comptes rattachés -----	3 344,77		3 344,77	2 764,40	21%
Organismes payeurs et autres -----	219 143,73		219 143,73	247 498,34	-11%
<i>Disponibilités (Banques et caisses)</i>					
Udaf -----	5 934,53		5 934,53	1 666 500,69	-100%
Tutelles : -----	66 124,18		66 124,18	62 598,75	6%
Fonds Social -----	14 365,04		14 365,04	26 801,15	-46%
Caisse -----	193,10		193,10	286,63	-33%
<i>Charges constatées d'avance</i> -----	21 038,00		21 038,00	18 224,16	15%
TOTAL II	330 143,35	0,00	330 143,35	2 024 674,12	-83,7%
TOTAL GENERAL (I+II)	5 976 376,01	1 550 933,19	4 425 442,82	4 556 397,19	-2,9%
ENGAGEMENTS RECUS	0,00		0,00	0,00	

FITECO

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
2 rue Henri Poincaré
28000 CHARTRES
Tél : 02 37 90 80 00

PASSIF		2024	2023	Δ N/N-1
Fonds associatifs				
<i>Fonds propres</i>				
Subvention d'investissement non renouvelable -----		106 714,31	106 714,31	-
Réserves -----		277 279,46	277 279,46	-
Réserves de compensation DPF -----		237 736,25	212 736,25	12%
Réserves de compensation MJPM -----		599 224,58	569 224,58	5%
Report à nouveau MJPM -----		327 480,48	296 536,62	10%
Report à nouveau DPF -----		202 393,74	174 473,78	16%
Report à nouveau -----		253 847,34	284 964,42	-11%
Résultat de l'exercice -----		74 007,50	82 746,74	-11%
Subvention d'investissement CAF + Equicie -----		160 300,00	160 300,00	
Subvention d'investissement Equicie inscrite au compte de résultat -----		-4 343,42	-2 060,00	111%
TOTAL I		2 234 640,24	2 162 916,16	3,3%
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour charges -----		77 766,00	200 272,27	-61%
TOTAL II		77 766,00	200 272,27	-61%
Dettes				
Emprunts et dettes financières -----		1 445 084,63	1 496 747,75	-3%
Dettes fournisseurs et comptes rattachés -----		45 882,81	51 605,62	-11%
Dettes fiscales et sociales -----		480 368,98	433 654,34	11%
Autres dettes -----		37 758,68	972,59	3782%
Fonds des tutelles -----		66 124,18	62 598,75	6%
Fonds social des familles -----		37 817,30	37 615,41	1%
Produits financiers des comptes des tutelles : 1998 & 1999 & 2000-----			109 168,30	-100%
Produits constatés d'avance -----			846,00	-100%
TOTAL III		2 113 036,58	2 193 208,76	-3,7%
TOTAL GENERAL (I+II+III)				
		4 425 442,82	4 556 397,19	-2,9%
ENGAGEMENTS DONNES				
		0,00	0,00	

	Exercice 12/2024	Exercice 12/2023	Ecart	Ecart
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	0	0	0	
Ventes de biens et services			0	
Ventes de biens	0	0	0	
dont ventes de dons en nature	0	0	0	
Ventes de prestations de service	251 195	202 484	48 712	24,1%
dont parrainages	0	0	0	
Produits de tiers financeurs			0	
Concours publics et subventions d'exploitation	3 830 096	3 677 850	152 246	4,1%
Reprises sur provisions exploit.	18 677	33 947	-15 270	-45,0%
Transfert de charges exploit.	0	2 015	-2 015	-100,0%
Utilisations des fonds dédiés		0	0	
Autres produits	61 816	60 951	865	1,4%
Total I	4 161 784	3 977 247	184 537	
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres achats et charges externes	469 299	419 230	50 069	11,9%
Impôts taxes et versements assimilés	306 141	289 985	16 156	5,6%
Salaires et traitements	2 366 147	2 294 996	71 151	3,1%
Charges sociales	845 602	753 603	91 999	12,2%
Dotation amort. sur immobilisations	122 751	85 255	37 496	44,0%
Dotation pour risques et charges	2 120	25 612	-23 492	-91,7%
Reports en fonds dédiés	0	0	0	
Autres charges	31 104	29 916	1 188	4,0%
Total II	4 143 165	3 898 597	244 567	6,3%
RESULTAT D'EXPLOITATION	18 619	78 650	-60 031	-76,3%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations	0	0	0	
Produits des autres valeurs mobilières	0	0	0	
Autres intérêts et produits assimilés	10 377	30 309	-19 932	-65,8%
Reprise sur provisions financ.	0	0	0	
Transferts de charges financ.	0	0	0	
Différences positives de change	0	0	0	
Produits nets sur cessions de VMP	0	0	0	
Total III	10 377	30 309	-19 932	-65,8%
CHARGES FINANCIERES				
Dotations financières aux amort. & prov.	0	0	0	
Intérêts & charges assimilées	25 291	25 313	-22	-0,1%
Différences négatives de change	0	0	0	
Charges nettes sur cessions de VMP	0	0	0	
Total IV	25 291	25 313	-22	-0,1%
RESULTAT FINANCIER	-14 914	4 996	-19 911	
RESULTAT COURANT AV. IMPOTS	3 705	83 646	-79 941	-95,6%
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits except. sur opérations de gestion	216 587	218	216 369	99183,4%
Produits except. sur opérations en capital	2 283	1 034	1 249	120,8%
Reprises sur provisions excep.	0	0	0	
Transferts de charges excep.	0	0	0	
Total V	218 870	1 252	217 618	17379,5%
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges except. sur opérations de gestion	145 874	2 152	143 723	6680,0%
Charges except. sur opérations en capital	2 693	0	2 693	
Dotations except. aux amort. & prov.	0	0	0	
Total VI	148 568	2 152	146 416	6805,2%
Participation des salariés	0	0	0	
Impôt sur les bénéfices	0	0	0	
RESULTAT NET	74 007	82 747	-8 740	-10,6%

FITECO
*Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes*
2 rue Henri Poincaré
28000 CHARTRES
Tél : 02 37 90 80 00
SAS au capital de 7 858 500€

ANNEXE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentés en euros

PRÉAMBULE

L'exercice comptable clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de : **4 425 442,82**

Le résultat net comptable est un excédent de : **74 007,50**

Patrimoine UDAF

Pour accompagner le développement de ses services, l'UDAF 28 a réalisé en 2022 l'acquisition d'un nouveau bâtiment situé sur Chartres, dont le prix d'achat est évalué à 1 500 000 €. Cet investissement est réalisé grâce à un emprunt bancaire d'un montant d'1 500 000 €, contracté auprès du Crédit Agricole Val de France.
L'ancien bâtiment a été vendu le 19/03/2025 au prix de 975 000 €.
Une subvention d'investissement pour les travaux est accordée par la CAF 28 pour un montant de 150 000 €.
Les travaux d'extension et d'aménagement ont commencé en 2023 et se sont terminés fin août 2024.
L'UDAF a emménagé le 02/09/2024.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'UDAF prend note des changements apportés par le nouveau règlement comptable ANC 2018-06 modifiant les règles comptables et applicable au 1er janvier 2020. Ces changements sont introduits dans les traitements comptables de la structure en 2022, en raison de la clôture des comptes 2020.

Toutefois, il sera fait état de la valorisation des contributions volontaires en travail des bénévoles de l'Association.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes, et des engagements pour départs en retraite.

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire sur la base de leur durée de vie économique.

Conformément au règlement du CRC N° 2005-09, l'association a choisi d'appliquer la mesure de simplification pour les PME permettant de pratiquer l'amortissement des immobilisations non décomposables sur leur durée d'usage.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et après déduction des rabais commerciaux, remises, et escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'association a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

FITECO
*Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes*
2 rue Henri Poincaré
28000 CHARTRES
Tél : 02 37 90 80 00
SAS au capital de 7 858 500€

ANNEXE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentés en euros

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- 1) Le déménagement de l'UDAF le 2 septembre 2024 dans le nouveau bâtiment situé au 1 avenue Joseph Pichard à Chartres
- 2) La mise en place de la prime Ségur pour tous,
- 3) L'affectation des résultats 2022 des services de tutelle (MJAGBF et MJPM) proposée à l'autorité de tarification concerne les réserves de compensation et le report à nouveau. L'arrêté des comptes 2022 a modifié les résultats comptables :
- a) Service DPF : 74 120,16 € au lieu de 70 105,61 €.
 - b) Service MJPM : 125 673,43 € au lieu de 83 125,60 €
 - c) Reprise rexcédent MJAGBF 2020 29 706,85 €
 - d) Reprise rexcédent MJPM 2020 19 663,29 €
- 4) Engagement pour départ en retraite : suite aux recommandations de l'autorité de tarification, le mode de calcul de la provision pour départ à la retraite a été modifié, la provision est constituée pour couvrir les départs intervenant lors des cinq prochaines années. Le montant de la provision pour départ en retraite (sans les charges patronales) s'élève au 31/12/2024 à 77 766 €.
- Au 31/12/2024, les avoirs des majeurs (MJPM) et des familles (DPF) s'élevaient à 63 831 085 €, se composant de 13 510 509 € au titre des comptes de fonctionnement individualisés, et 50 320 576 € au titre des comptes d'épargne, de placement et de mise à disposition.
- 5) La reprise des provisions pour litiges pour un montant de 124 626,27 €
- 6) La reprise de la ligne "Produits financiers du compte pivot" affectés aux charges d'investissement

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 5 646 232,66

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	0	1 340,62		1 340,62
Immobilisations corporelles	4 254 657,10	1 690 998,50	311 445,28	5 634 210,32
Immobilisations financières	14 043,72	9 668,00	13 030,00	10 681,72
TOTAL	4 268 700,82	1 702 007,12	324 475,28	5 646 232,66

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 1 550 933,19

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles		54,95		54,95
Immobilisations corporelles	1 736 977,75	122 696,48	308 795,99	1 550 878,24
Titres mis en équivalence				0,00
Autres immobilisations financières				0,00
TOTAL	1 736 977,75	122 751,43	308 795,99	1 550 933,19

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Logiciels				de 1 à 3 ans
Terrains	170 885,52		170 885,52	
Installations agencements	5 023 372,80	1 331 976,46	3 691 396,34	de 10 à 25 ans
Matériel bureau info	221 487,26	164 081,42	57 405,84	3 ans
Mobilier	219 805,36	54 875,31	164 930,05	5 à 10 ans
Immobilisations financières	10 681,72		10 681,72	de 1 à 3 ans
TOTAL	5 646 232,66	1 550 933,19	4 095 299,47	

3.2 - Etat des créances = 243 526,50

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif circulant & charges d'avance	243 526,50	243 526,50	

FITECO
 Société d'Expertise Comptable
 et de Commissariat aux Comptes
 2 rue Henri Poincaré
 28000 CHARTRES
 Tél : 02 37 90 80 00
 SAS au capital de 7 858 500 €

ANNEXE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024 Aux comptes annuels présentés en euros

TOTAL	243 526,50	243 526,50	
-------	------------	------------	--

3.3 - Produits à recevoir par poste de bilan = 219 143,73

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	219 143,73
Disponibilités	
TOTAL	219 143,73

3.4 - Charges constatées d'avance = 21 038,00

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Provisions = 77 766,00**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	200 272,27	2 120,00		124 626,27	77 766,00
TOTAL	200 272,27	2 120,00	0,00	124 626,27	77 766,00

4.2 - Etat des dettes = 2 113 036,58

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	1 445 084,63	51 628,32	271 059,24	1 122 397,07
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	20 378,40	20 378,40		
Autres dettes	25 504,41	25 504,41		
Dettes fiscales & sociales	480 368,98	480 368,98		
Dettes sur immobilisations	0,00	0,00		
Fonds des tutelles (*)	66 124,18	66 124,18		
Autres dettes : comptes de tiers	75 575,98	75 575,98		
Produits constatés d'avance	0,00	0,00		
TOTAL	2 113 036,58	719 580,27	271 059,24	1 122 397,07

(*) A compter de 2015, les comptes des majeurs protégés et des familles en AGBF (2017) sont sortis du bilan de l'UDAF.

Au 31/12/2024, les avoirs des majeurs (MJPM) et des familles (DPF) s'élevaient à 63 831 085 €, se composant de 13 510 509 € au titre des comptes de fonctionnement individualisés, et 50 320 576 € au titre des comptes d'épargne, de placement et de mise à disposition.

4.3 - Charges à payer par poste de bilan = 238 065,22

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	25 504,41
Dettes fiscales & sociales	185 555,76
Autres dettes	27 005,05
TOTAL	238 065,22

FITECO
Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
2 rue Henri Poincaré
28000 CHARTRES
Tél : 02 37 90 80 00
SAS au capital de 7 858 500 €

ANNEXE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentés en euros

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 4 183 623,80**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant TTC
Produits de gestion de services	4 183 623,80
TOTAL	4 183 623,80

FITECO
*Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes*
2 rue Henri Poincaré
28000 CHARTRES
Tél : 02 37 90 80 00
SAS au capital de 7 858 500€

5.2 - Provisions pour risques et charges 77 766,00**5.2.1 - Provisions pour départs en retraite 77 766,00**

L'UDAF continue à provisionner des indemnités de départ en retraite à ses salariés susceptibles de faire valoir leur droit à la retraite dans les 5 prochaines années. Cet engagement est évalué en tenant compte de l'âge (départ à partir de 64 ans à l'initiative du salarié) et de l'ancienneté du salarié dans l'établissement ; les charges patronales afférentes à ces provisions ne sont pas prévues.

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	A la clôture
Provisions pour risques & charges	76 353,00	2 120,00	707,00	77 766,00
TOTAL	76 353,00	2 120,00	707,00	77 766,00

5.2.2 - Provisions pour risques et charges 0,00

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	A la clôture
Provisions pour risques et charges : personne	105 949,68		105 949,68	0,00
Provisions pour risques autres	17 969,59		17 969,59	0,00
TOTAL	105 949,68	0,00	105 949,68	0,00

6 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

6.1 - Produits à recevoir = 215 897,10

Produits à recevoir	Montant
Autres créances	
Fournisseurs avoirs à recevoir (40980000)	
Organismes sociaux à recevoir (4387 ; 4687)	215 897,10
TOTAL	215 897,10

6.2 - Charges constatées d'avance = 21 038,00

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance (486)	21 038,00
TOTAL	21 038,00

ANNEXE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentés en euros

6.3 - = Charges à payer = 348 111,26

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	52 509,46
Fourniss.fact.non parvenues(40810000)	25 504,41
Charges à payer (4686)	27 005,05
Dettes fiscales et sociales :	295 601,80
Prov. Sal. congés à payer(42820000)	199 248,55
Autres charges à payer(42860000)	788,58
Prov. charges/congés à payer(43820000)	95 564,67
Autres charges sociales à payer(4386 ; 4387)	
TOTAL	348 111,26

6.4 produits constatés d'avance = - €

Produits constatés d'avance UDAF (487100)	-
Produits constatés d'avance MJPM (487200)	
TOTAL	-

8.1 Valorisation de la Contribution Volontaire en Nature**25 325,78 €**

Nombre d'heures de bénévolat sur l'exercice 2024 :	1292
Taux horaire brut :	11,88
Taux de charges sociales constaté sur l'exercice :	65%
Montant des contributions volontaires en travail à comptabiliser pour l'exercice	25 325,78 €

FITECO
*Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes*
2 rue Henri Poincaré
28000 CHARTRES
Tél : 02 37 90 80 00
SAS au capital de 7 858 500€